Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DÉPARTEMENT DE LA FORMATION ET DE LA JEUNESSE

L'Etat a un dispositif de formation pour l'ensemble des jeunes désireux de se former

Les chiffres stabilisés de la rentrée 2005-2006 montrent que les actions entreprises par l'Etat permettent à l'ensemble des jeunes désireux de s'intégrer dans une formation de trouver une place au sein des différentes structures mises en place. En revanche, l'offre de places de formation certifiantes (notamment les places d'apprentissage) n'est pas suffisante.

Actuellement, environ 10'770 jeunes suivent une formation au niveau du postobligatoire :

o 32% sont en formation au sein des gymnases.

o 51% sont en formation professionnelle.

L'évolution du nombre de contrats d'apprentissage permet de constater une augmentation de 250 contrats entre 2004 et 2005, ce qui démontre l'effort poursuivi tant par les entreprises que par les écoles professionnelles pour multiplier les places et les filières de formation aboutissant à une certification. Toutefois, l'offre de formations certifiantes n'est pas suffisante pour répondre à l'entier de la demande.

o 17% sont en formation au sein des structures de perfectionnement, de transition et d'insertion.

Ces jeunes, au nombre de 1849, se répartissent entre l'Office de perfectionnement scolaire, de transition et d'insertion professionnelle (OPTI), et les préapprentissages, ainsi qu'au sein des semestres de motivation (SeMo), qui relèvent du Département de l'économie.

La réponse à l'interpellation du député Marcel-David Yersin, de même que le rapport d'activité de l'Office de perfectionnement scolaire, de transition et d'insertion professionnelle (OPTI), ont permis de mettre en évidence l'ensemble des mesures prise

par l'Etat afin de développer une offre répondant au mieux aux besoins des jeunes en recherche de formation professionnelle - notamment le développement d'outils de gestion et d'analyse, le suivi constant des prévisions statistiques par un groupe de travail interne " prévision ", la bourse des places d'apprentissage et le démarchage direct auprès d'entreprises susceptibles de former.

Le DFJ poursuit l'amélioration de ces outils. Ainsi, afin d'augmenter le nombre de places de formation certifiantes, insuffisant actuellement, le Département de la formation et de la jeunesse veut développer le contact avec les entreprises susceptibles de former des apprentis. Sur la base d'une expérience pilote conduite pendant l'été 2005, le DFJ a fait le 15 novembre une demande de subvention auprès de l'OFFT portant sur la création de 4 postes de " démarcheurs ". Ces personnes auront pour tâche de présenter à quelque 20'000 entreprises vaudoises non formatrices, les caractéristiques de la formation d'apprentis.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 08 décembre 2005

DFJ, Anne-Catherine Lyon, cheffe du Département, Rue de la Barre 8, 1014 Lausanne, 021 316 30 01